

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**25 juillet 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal de SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur FLORENTY Michel, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **19/07/2023**

Nombre de conseillers en exercice : **19**    Présents : **14**    Votants : **17**

**Présents** : MM. FLORENTY – MALARD – COUZON – BIALE – DELORT – CASTAING – CHAUSSAT – DUBOE – GROS – GUILLAUMARD – GUILLOT D – LISSANDREAU – SEAUT – VERGNAUD -

**Absents excusés** : MM. GUILLOT C – DAUDOU – DELROC – LAVESQUE – PERIER–

**Pouvoir** : DELROC Nathalie donne pouvoir à GROS Isabelle

          GUILLOT Cédric donne pouvoir à MALARD Jean-François

          PERIER Jérôme donne pouvoir à BIALE Frédéric

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Madame **Mireille VERGNAUD**, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil approuve le procès-verbal du dernier conseil.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

2023.33 Devis travaux de voirie

### **2023.32 CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école de St Médard est inscrite dans la démarche « notre école, faisons-la ensemble ». Cette démarche permet à l'école d'obtenir un soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'état, gestionnaire du fonds et la collectivité de rattachement, par le biais de la convention de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

### **2023.33 DEVIS TRAVAUX VOIRIE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux du marché de voirie sont en cours d'exécution. Afin d'assainir les fossés jusqu'aux dernières habitations de la rue des écoles qui ont été oubliées lors du marché, un devis a été demandé à l'entreprise retenue pour le marché. Il s'élève à 15 270 €TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

### **REORGANISATION DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire propose que M. Laurent DUBREUILH qui était en remplacement, soit stagiairisé sur le poste vacant suite au départ de Dominique SIRIEX ; M. Philippe ARDILLER est en arrêt de travail, au vu de la période chargée et de l'approche des vacances, M Frédéric LOPEZ qui effectue le remplacement jusqu'à sa rembauche prévu normalement fin juillet, continuera ensuite en remplacement de M. Jean-Marie DIGNAC. Le conseil APPROUVE la proposition.

De plus pour faire le nettoyage des toilettes des écoles, Monsieur le Maire propose de faire un contrat avec l'ACCAD pour effectuer cette tâche.

### **SUITE VOL ATELIER**

Monsieur le Maire propose que suite aux vols de matériels des ateliers, la commune rachète le petit outillage avant d'avoir reçu les indemnités de l'assurance, afin que les employés municipaux puissent travailler normalement.

De plus, une caméra a été installée au niveau de la mairie. L'ensemble du conseil donne son accord pour le droit à l'image.

## **MOTION RELATIVE À L'ACCÈS À LA SANTÉ ET À LA LUTTE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX**

**RAPPELANT** que le rapport d'information sénatorial du 29 mars 2022 sur le volet « renforcer l'accès territorial aux soins » préconisait déjà de rétablir, urgemment, l'équité entre territoires et faisait part d'indicateurs alarmants (près d'un Français sur trois vivant dans un désert médical ; 11 % des plus de 17 ans sans médecin traitant ; 1,6 million de personnes renonçant chaque année à des soins, ce qui entraîne des retards susceptibles d'entraîner des pertes de chance...),

**CONSTATANT** que cette situation nationale se décline malheureusement de façon particulièrement prégnante dans les territoires ruraux, dans lesquels d'affaiblissement des services des centres hospitaliers publics vient désormais se greffer à la diminution du nombre de médecins généralistes,

**RAPPELANT** à ce sujet qu'en Dordogne, le ratio s'élève aujourd'hui à seulement 8 médecins pour 10.000 habitants et que 40 % d'entre eux sont âgés de plus de 60 ans,

**RAPPELANT** également que les services d'accueil des urgences des centres hospitaliers de Périgueux, Bergerac et Sarlat sont fermés depuis le 17 mai et jusqu'au mois d'octobre, quotidiennement, à partir de 19h00,

**CONSTATANT** également que le devenir de la maternité de Sarlat apparaît précaire puisqu'elle a subi, faute de personnels, une fermeture ponctuelle ces dernières semaines,

**RAPPELANT** que, face à ces inégalités territoriales d'autant plus inacceptables qu'elles sont croissantes, le Conseil départemental de la Dordogne agit de manière déterminée, au-delà de ses compétences obligatoires, à travers notamment la création de centres départementaux de santé,

**CONSIDÉRANT** que le législateur s'est de nouveau emparé du sujet le 12 juin dernier, en particulier à travers une proposition de loi transpartisane déposée par le député socialiste Guillaume Garot et signée par 200 députés, visant à instaurer un conventionnement sélectif territorial qui, par exemple, ne permettrait plus à un médecin de s'installer dans une zone bien couverte sauf pour y remplacer un médecin sur le départ,

**REGRETTANT** qu'en dépit de son bon sens et de son caractère équilibré, cette initiative ait été rejetée le 14 juin à l'Assemblée nationale par une majorité de députés, parmi lesquels la totalité des députés du Rassemblement National,

**CONSIDÉRANT** que l'augmentation de 4 % du budget de l'hôpital dans le PLFSS de 2023, alors que l'inflation devrait atteindre au moins 7 %, maintient les établissements sous tension, avec d'un côté l'afflux de patients et, de l'autre, la dégradation continue des conditions de travail des personnels, faute notamment d'investissements dans du matériel innovant,

**CONSTATANT** enfin l'insuffisance des mesures de remplacement du numerus clausus par le numerus apertus, qui produit une augmentation limitée à 200 médecins supplémentaires chaque année,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**CONSIDÈRE** qu'une régulation dans les zones déjà suffisamment pourvues en médecins généralistes ne constitue en rien une stigmatisation de ces derniers mais, au contraire, une reconnaissance de leur rôle majeur dans notre système de santé.

**DEMANDE** au gouvernement que soit engagée une réflexion nationale avec l'ensemble des acteurs de la santé sur la question de la régulation territoriale de l'installation des médecins généralistes comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinésithérapeutes ou les infirmiers libéraux.

**SOUHAITE**, dans ce cadre, que soit étudiée la mise en place de dispositions incitant les jeunes praticiens à effectuer un stage dans une zone sous-dotée, qui prendrait la forme d'une véritable année de professionnalisation assortie d'une rémunération.

**DEMANDE** une nouvelle fois que soit promue une politique de santé ambitieuse, qui ne soit pas basée sur une vision comptable de l'hôpital public mais qui renoue avec les impératifs humains et avec la qualité de la prise en charge des patients partout sur le territoire, à travers un PLFSS ambitieux en matière d'investissement, de recrutement et de rémunération.

**DEMANDE** que, à cet effet et dans le cadre de l'examen du prochain PLFSS, soient augmentés les moyens alloués aux universités pour la formation des professionnels de santé.

**DEMANDE** par ailleurs que la possibilité de redoubler la première année soit autorisée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **FONDS VERTS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que notre dossier de demande de subvention concernant les travaux de réhabilitation énergétique de la mairie a été accepté, la commune percevra une subvention de 75 360€ soit un taux de 30% du montant prévisionnel des travaux.

De plus, le cabinet d'architecte DB3 fait une proposition d'aménagement le mardi 22 août 2023, Monsieur le Maire propose de faire le prochain conseil le 25 août à 20h afin de présenter cette proposition.

### **CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTÉ**

M. le Maire fait part au conseil que suite à sa rencontre avec la responsable du centre de santé, il faudrait équiper le centre d'une douche et d'un canapé lit dans le centre pour accueillir les médecins de garde, afin de rester attractif pour les jeunes médecins.

**VOLS PANNEAUX**

M. Denis SEAUT informe l'assemblée que le panneau de rue « Rue du chemin du milieu » a été volé. Il faudra en commander un nouveau lors d'une prochaine commande.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.*

<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
FLORENTY		DUBOË	
MALARD		GROS	
COUZON		GUILLAUMARD	
BIALE		GUILLOT D	
DELORT		LAVESQUE	<i>Excusé</i>
GUILLOT C	<i>Excusé</i>	LISSANDREAU	
CASTAING		PERIER	<i>Excusé</i>
CHAUSSAT		SEAUT	
DAUDOU	<i>Excusée</i>	VERGNAUD	
DELROC	<i>Excusée</i>		